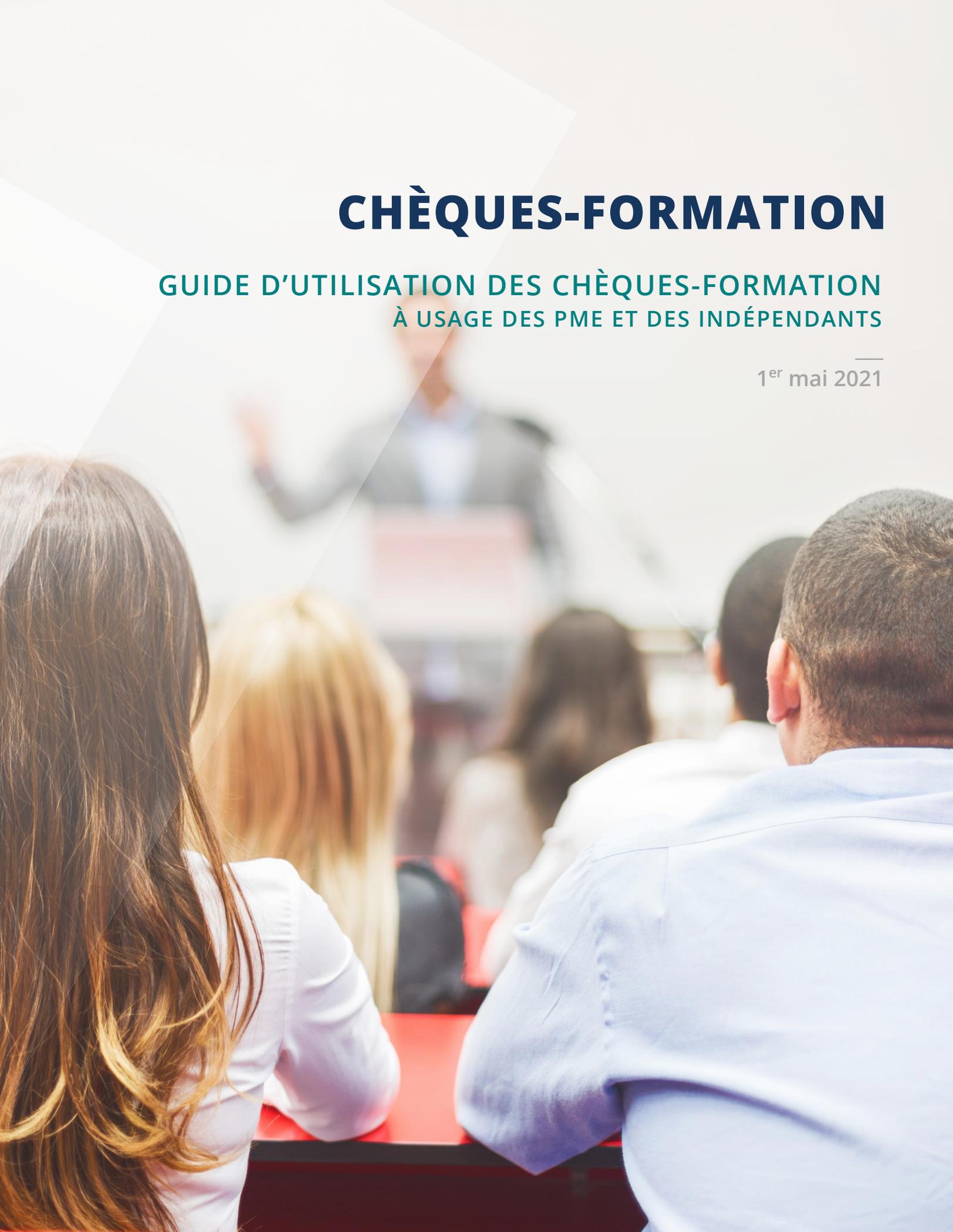


CHÈQUES-FORMATION

GUIDE D'UTILISATION DES CHÈQUES-FORMATION
À USAGE DES PME ET DES INDÉPENDANTS

1^{er} mai 2021



PROCESSUS

[Introduction](#)

[Chapitre 1 : Fonctionnement des Chèques-Formation](#)

[Chapitre 2 : Commande via virement bancaire](#)

[Chapitre 3 : Confirmation d'achat et suivi de vos commandes](#)

[Chapitre 4 : Consulter le solde des chèques disponibles](#)

[Chapitre 5 : Annulation de codes d'utilisation](#)

[Chapitre 6 : Gestion des codes d'utilisation et recherche d'un code déjà demandé](#)

[Chapitre 7 : Information au client concernant le suivi du paiement de la formation suivie](#)

[Chapitre 8 : Suivi des factures et des éventuelles contestations de la part du client](#)

[Chapitre 9 : Paiement de la formation suivie et éventuel remboursement](#)

[Chapitre 10 : Historique des documents comptables](#)

[Chapitre 11 : Schéma du Serveur Vocal Interactif IVR](#)



INTRODUCTION

Vous trouverez ci-dessous les différents chapitres du Guide d'Utilisation de vos chèques : le Chèque-Formation (CF), le Chèque-Formation Langues (CFL) et le Chèque-Formation Eco-Climat (CFE). Ce guide sera un allié précieux pour vous familiariser avec les outils mis à votre disposition.

Pour une meilleure gestion des trois types de chèques, un menu déroulant vous permet de passer d'un chèque à l'autre sur [l'Extranet Sécurisé](https://soeasy.sodexo.be/ChequesFormation/Home/Login) (<https://soeasy.sodexo.be/ChequesFormation/Home/Login>).

Un [catalogue des formations](#) comprenant l'ensemble des opérateurs de formation agréé Chèque-Formation est mis à votre disposition. En complétant au minimum un des champs du moteur de recherche, vous trouverez facilement l'opérateur de formation qui correspond à vos besoins.

Toutes les instructions sont valables pour les trois types de chèques. Les écrans étant identiques, nous n'avons pas jugé nécessaire d'illustrer les chapitres avec les copies écran des trois types de chèques.

Pour vous connecter à l'Extranet Sécurisé, vous avez uniquement besoin d'un identifiant et d'un mot de passe. Ceux-ci vous ont été envoyés par mail.

De même, pour vous accéder à notre Serveur Vocal Interactif (IVR), vous n'avez besoin que du code secret. Celui-ci est disponible dans votre confirmation d'inscription et de commande.

CHAPITRE 1 : FONCTIONNEMENT DES CHÈQUES-FORMATION

Étape 1 - Inscription
L'inscription annuelle est valable pour les trois types de chèques.

Étape 2 - Commande
Les commandes se font par virement vers trois comptes bancaires différents :

- Chèque-Formation : BE51 2100 0009 8062
- Chèque-Formation Langues : BE74 0014 7337 2507
- Chèque-Formation éco-climat : BE04 0015 5088 7631

Le montant à verser doit correspondre au nombre de chèques souhaités multiplié par 15 euros (1 chèque par heure de formation, par personne).

Mentionnez votre numéro d'autorisation en communication structurée.

Étape 3 - Code d'utilisation
Demande de(s) code(s) d'utilisation via notre site Extranet Sécurisé ou via notre Serveur Vocal Interactif (IVR) dès réception de votre confirmation de commande.

Étape 4 - Transmission du/des code(s)
Transmission, avant la fin de la formation, de ce(s) code(s) d'utilisation ainsi que de votre n° d'autorisation au formateur agréé.

Étape 5 - Encodage
Après la formation, le formateur agréé encode les données relatives à la formation sur son Extranet Sécurisé.

Étape 6 - Paiement
Paiement de la facture de la formation avec la valeur faciale des chèques (30 euros par chèque) et remboursement du solde (éventuel) à l'utilisateur 15 jours ouvrables après encodage des données et à condition que la facture ne soit pas contestée (voir Chap. 8 : Suivi des factures).

CHAPITRE 2 : COMMANDE VIA VIREMENT BANCAIRE

Le paiement fait office de commande. Effectuez un virement (manuel ou électronique) sur l'un des 3 comptes bancaires de Sodexo pour recevoir vos chèques :

- Chèque-Formation : BE51 2100 0009 8062
- Chèque-Formation Langues : BE74 0014 7337 2507
- Chèque-Formation Éco-climat : BE04 0015 5088 7631

Vous retrouverez les modalités de commandes dans la [Confirmation d'inscription](#).

Documents comptables

Les documents comptables relatifs à vos commandes sont disponibles dans votre Extranet Sécurisé.

Vous avez la possibilité d'imprimer vos factures d'achat de vos chèques via [l'Extranet Sécurisé](#) dans la rubrique « **Historique des documents comptables** ». En cliquant sur le numéro du document concerné, vous pouvez le visionner et l'imprimer :

Date du document	Numéro du document	Type	D/C	Montant
09/03/2021	1103/216217	Facture	D	90,00 €
09/03/2021	1103/216218	Facture	D	600,00 €
09/03/2021	1103/216219	Facture	D	150,00 €

Ecran 1

Historique des documents comptables

Les duplicatas peuvent vous être envoyés en téléphonant à la Cellule Formation de Sodexo (02/547.55.86).

Seuls les documents comptables liés à l'attribution des subsides (attestation de subsides) ne sont pas disponibles sur votre Extranet Sécurisé. Ceux-ci vous sont envoyés par la poste à l'adresse postale renseignée à la BCE.

CHAPITRE 3 : CONFIRMATION D'ACHAT ET SUIVI DE VOS COMMANDES

Dès réception de votre paiement, vous recevrez une communication « Confirmation de commande » vous informant que vos chèques sont disponibles sur votre Extranet Sécurisé. Cette confirmation reprend l'historique de vos commandes ainsi que les dates de fin de validité de l'ensemble de vos chèques encore disponibles.

L'historique de vos commandes est affiché dans la rubrique « **Suivi des commandes** ».

sodexo
QUALITY OF LIFE SERVICES

Portail wallon
du Chèque-Formation

Chèque-Formation

Bonjour M. N326467 F326467

Consulter mon dossier | Reinscription | Suivi des commandes | Solde des chèques | Demander un code d'utilisation | Gestion des codes d'utilisation | Suivi des factures | Historique des documents comptables

Suivi des commandes

AUTORISATION

100023951455 -- Customer

PÉRIODE

3 mois

Date de commande	Numéro de la commande	Montant	Quantité
10/03/2021	50134214	90,00 €	6
10/03/2021	50134215	600,00 €	40
10/03/2021	50134216	150,00 €	10

Nombre de Chèques-Formation pouvant encore être commandés (2021) : 44
Nombre de Chèques-Formation langues pouvant encore être commandés (2021) : 0

Ecran 2

Suivi des commandes

CHAPITRE 4 : CONSULTER LE SOLDE DES CHÈQUES DISPONIBLES

Le solde de vos chèques disponibles (c'est-à-dire commandés, non utilisés et encore valables) est visible dans la rubrique « **Solde des chèques** » sur [l'Extranet Sécurisé](#).

Les chèques dont **la période de validité est plus ancienne s'affichent en premier**. Ceux-ci seront utilisés en priorité en cas de demande d'un code d'utilisation.

Fin de validité

Fin de validité	Montant payé	Quantité de chèques
Utilisateur : 28/02/2022 Opérateur de formation : 30/04/2022	465,00 €	31
Total	465,00 €	31

Nombre de Chèques-Formation pouvant encore être commandés (2021) : 44
Nombre de Chèques-Formation langues pouvant encore être commandés (2021) : 0

Ecran 3

Solde des chèques

Vous pouvez également obtenir cette information via le Serveur Vocal Interactif (IVR) en appelant le **02/547.55.79**.

L'IVR vous permet également de faire le suivi de vos commandes, de connaître le nombre de CF, CFL et de CFE disponibles (c'est-à-dire déjà commandés et pouvant faire l'objet d'une demande d'un code d'utilisation), le nombre de chèques que vous pouvez encore commander, ainsi que leur date de fin de validité.

CHAPITRE 5 : UTILISATION DES CHÈQUES VIA UN CODE D'UTILISATION

Pour utiliser vos chèques dans le cours d'une formation, il vous faut demander un code d'utilisation et ensuite, le remettre à votre opérateur de formation.

Ce code devra contenir le nombre de chèques égal au nombre d'heures de formation à suivre (ou suivies) par toutes les personnes présentes à la formation.

1. DEMANDE DU CODE D'UTILISATION

Deux possibilités pour demander votre code d'utilisation :

- Via [l'Extranet Sécurisé](#), dans la rubrique « **Demander un code d'utilisation** » :
 - Encodez le nombre de chèques souhaités dans la rubrique « **Nombre de chèques liés au code** » ;
 - Cliquez ensuite, sur « **Valider** ».
 - Le message « Code d'utilisation confirmé » apparaîtra avec les détails liés à ce code :

The screenshot shows the 'Portail wallon du Chèque-Formation' interface. The user is logged in as 'Bonjour M. N326467 F326467'. The navigation menu includes options like 'Consulter mon dossier', 'Reinscription', 'Suivi des commandes', 'Solde des chèques', 'Demander un code d'utilisation', 'Gestion des codes d'utilisation', 'Suivi des factures', and 'Historique des documents comptables'. The main content area is titled 'Détail d'un code d'utilisation' and features a green confirmation banner: 'Code d'utilisation confirmé'. Below this is a table with the following details:

Autorisation	100-0239-51455 — Doe
Quantité de chèques	5
Quantité utilisée	0
Type de chèque	Chèque-Formation
Votre code d'utilisation est	19093143
Ce code est valable jusqu'au	Utilisateur: 28/02/2022 Opérateur de formation: 30/04/2022

A blue information bar at the bottom states: 'Il doit être transmis à votre formateur agréé avant la fin de la formation.' At the bottom right, there are two buttons: 'Imprimer' and 'Envoyer par e-mail'.

Ecran 4

Confirmation de la commande de code d'utilisation

- Si le nombre de chèques disponibles est épuisé, le message « Aucun chèque disponible » apparaîtra :

sodexo
QUALITY OF LIFE SERVICES

Portail wallon
du Chèque-Formation

Chèque-Formation

Bonjour M. N326467 F326467

Consulter mon dossier | Reinscription | Suivi des commandes | Solde des chèques | Demander un code d'utilisation | Gestion des codes d'utilisation | Suivi des factures | Historique des documents comptables

Demande d'un code d'utilisation

AUTORISATION

100023951455 -- Customer

Fin de validité	Montant payé	Quantité de chèques
Aucun résultat ne correspond aux critères spécifiés		

DEMANDE D'UN CODE D'UTILISATION

Nombre de chèques liés au code

10

Aucun chèque disponible

Valider

Ecran 5

Exemple de l'écran de demande d'un code d'utilisation d'une société n'ayant plus de chèques disponibles ou ayant atteint son quota annuel de chèques

- Via le **Serveur Vocal Interactif (IVR)**
 - Appelez-le **02/547.55.79** ;
 - Introduisez votre numéro d'autorisation à 12 chiffres et votre code secret à 5 chiffres ;
 - Suivez les instructions suivantes.

1.1. CONFIRMATION DE LA DEMANDE D'UN CODE D'UTILISATION

Dès que vous demandez un code d'utilisation, il vous sera possible de recevoir un récapitulatif contenant : le numéro à 8 chiffres du code d'utilisation, le nombre de chèques contenus dans ce code, la date de fin de validité du code et votre numéro d'autorisation.

- Dans le cas d'une demande de code via l'Extranet Sécurisé : vous pouvez imprimer ou envoyer le récapitulatif à l'adresse e-mail de votre choix. Par défaut, l'adresse qui s'affiche est la vôtre.
- Dans le cas d'une demande de code via l'IVR : vous pouvez recevoir le récapitulatif par sms ou e-mail.

ATTENTION

Lorsque votre code d'utilisation comprend des chèques de deux commandes différentes, la date de fin de validité du code d'utilisation correspond à celle des chèques arrivant en premier à échéance.

2. REMISE DU CODE D'UTILISATION A VOTRE CENTRE DE FORMATION AGREE

Pour transmettre le code d'utilisation à l'opérateur de formation, vous avez 2 possibilités :

- Soit, vous remettez le code directement à l'opérateur de formation ;
- Soit, vous transmettez le code à votre employé qui le remettra à l'opérateur de formation avant la fin de la formation.

Pour savoir comment transmettre le code d'utilisation, consultez le point « 1.1. Confirmation de la demande d'un code d'utilisation » ci-dessus.

En cas de besoin, vous retrouverez le(s) code(s) d'utilisation dans la rubrique « **Gestion des codes d'utilisation** ».

Dès que la demande de remboursement est encodée par l'opérateur de formation, vous recevrez une communication et vous disposerez d'un délai de 5 jours ouvrables pour éventuellement contester la demande de remboursement en cas d'erreur.

Le paiement de la facture et le remboursement du solde éventuel restant dû à l'entreprise ou à l'indépendant est prévu dans les 15 jours ouvrables après la demande de remboursement de l'opérateur de formation.

CHAPITRE 6 : ANNULATION DE CODES D'UTILISATION

Les codes d'utilisation demandés, non utilisés et valables sont disponibles dans '**Gestion des codes d'utilisation**' sur [l'Extranet Sécurisé](#).

En cas d'annulation de la formation ou d'erreur lors de la demande d'un code d'utilisation, vous pouvez annuler un code d'utilisation. Cela signifie que vous remettez les chèques dans votre quota de chèques disponibles, ils ne disparaissent en aucun cas et vous pourrez les utiliser via un autre code d'utilisation.

Cette action n'est possible que pour les codes valables ayant le statut « **Disponible** » dans la colonne « Statut ». Les codes d'utilisation ayant été remis à un opérateur de formation et ayant été réservés par celui-ci ont le statut « **bloqué** » dans la colonne « Statut ». Vous ne pouvez pas supprimer ces codes sauf si l'opérateur de formation ne les débloque au préalable.

• Code	• Date de création	• Fin de validité	• Total chèques	• Chèques utilisés	• Statut	Actions
18262186	09/04/2021	Utilisateur: 28/02/2022 Opérateur de formation: 30/04/2022	2	0	Bloqué	
16301089	20/04/2021	Utilisateur: 28/02/2022 Opérateur de formation: 30/04/2022	3	0	Disponible	
12324784	19/04/2021	Utilisateur: 28/02/2022 Opérateur de formation: 30/04/2022	3	0	Disponible	
16321485	22/04/2021	Utilisateur: 28/02/2022 Opérateur de formation: 30/04/2022	3	0	Disponible	
19624941	09/04/2021	Utilisateur: 28/02/2022 Opérateur de formation: 30/04/2022	3	0	Disponible	
17158510	22/03/2021	Utilisateur: 28/02/2022 Opérateur de formation: 30/04/2022	2	0	Disponible	
18479271	22/03/2021	Utilisateur: 28/02/2022 Opérateur de formation: 30/04/2022	4	0	Disponible	
11512563	19/04/2021	Utilisateur: 28/02/2022 Opérateur de formation: 30/04/2022	2	0	Disponible	

Ecran 6

Gestion des codes d'utilisation

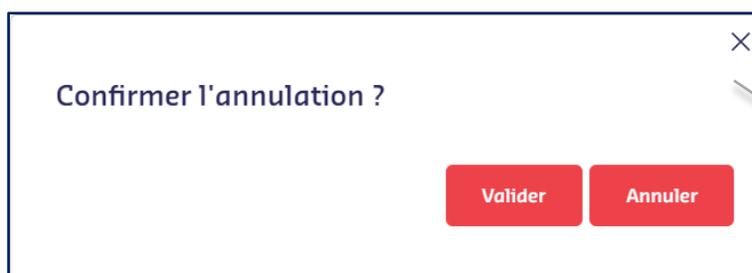
ATTENTION : demande de remboursement de chèques repris dans un code d'utilisation

Si vous souhaitez demander le remboursement de chèques disponibles dans un code d'utilisation (en cas de non-utilisation), vous devez au préalable **annuler le code d'utilisation**. Par exemple, vous avez des chèques disponibles dans un code d'utilisation et valables jusque fin 04/2021 et vous en souhaitez le remboursement. Vous devez annuler le code ET faire la demande de remboursement des chèques au plus tard le 30/04/2021.

Le formulaire de demande de remboursement est disponible dans l'Extranet Sécurisé (sur la page « Portail wallon du Chèque-Formation »).

A. Annulation d'un code d'utilisation valable et non bloqué via l'Extranet Sécurisé

- Allez dans l'onglet « Gestion des codes d'utilisation » ;
- Dans la colonne « Action », cliquez sur la croix rouge ✖ pour annuler le code souhaité ;
 - Cliquez sur « Valider » pour confirmer l'annulation du code ;
 - Un message de confirmation s'affichera vous indiquant « Code d'utilisation annulé »
 - Ou cliquez sur « Annuler » pour conserver le code ;



Ecran 7

Confirmation ou annulation de la suppression d'un code d'utilisation

B. Annulation d'un code d'utilisation valable et non bloqué via l'IVR

- Appelez-le **02/547.55.79** ;
- Introduisez votre numéro d'autorisation à 12 chiffres et votre code secret à 5 chiffres ;
- Sélectionnez l'option 2 du menu ;
- Suivez les instructions.

C. Code d'utilisation bloqué

Lorsque l'opérateur de formation reçoit le code d'utilisation, il peut le « réserver » afin de payer sa formation. Le code d'utilisation aura donc le statut « Bloqué » et ne pourra plus être utilisé pour une autre formation ou être supprimé.

En cliquant sur la loupe bleue 🔍 dans la colonne « Actions », vous verrez les détails du code bloqué.

Dès que le formateur utilisera votre code d'utilisation, vous en serez informé par e-mail*.

*En cas de désaccord avec les informations contenues dans la communication, vous avez la possibilité de contester la facture (voir Chapitre 8. Suivi des factures et des éventuelles contestations de la part du client) via [l'Extranet Sécurisé](#).

CHAPITRE 7 : INFORMATION AU CLIENT CONCERNANT LE SUIVI DU PAIEMENT DE LA FORMATION SUIVIE

Dès que l'opérateur de formation encode sa demande de remboursement dans [l'Extranet Sécurisé](#), vous recevrez une communication « Chèque-Formation (Langues) : Utilisation des chèques » vous informant du nombre de chèques prélevés et le montant TVAC de la facture de la formation.

Si vous ne contestez pas la facture endéans les 5 jours (voir Chap. 8 : Suivi des factures et des éventuelles contestations de la part du client), une « Note de remboursement » sera mise à votre disposition vous informant du nombre de chèques prélevés et le montant TVAC de la facture de la formation.

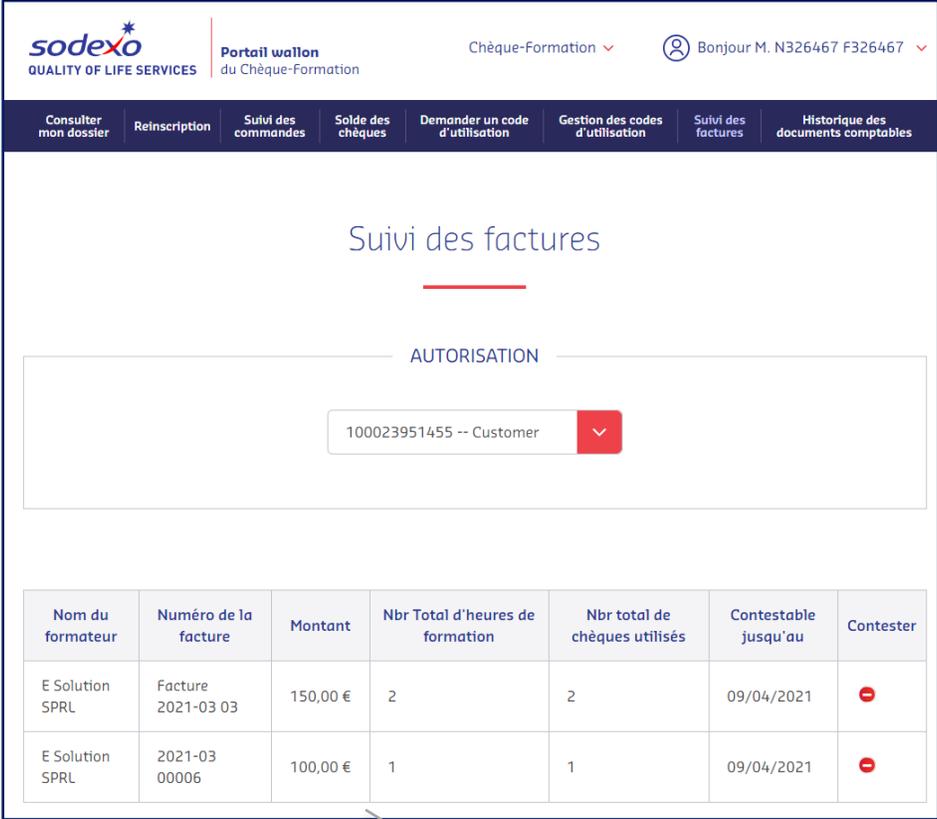
Le délai de remboursement est de **15 jours ouvrables** à partir de la date d'encodage de la facture par l'opérateur de formation.

CHAPITRE 8 : SUIVI DES FACTURES ET DES EVENTUELLES CONTESTATIONS DE LA PART DU CLIENT

Si vous constatez une erreur dans la communication de confirmation d'utilisation de vos chèques, vous avez la possibilité de contester la facture de l'opérateur de formation.

La contestation se fait via [l'Extranet Sécurisé](#) :

- Allez dans l'onglet « Suivi des factures » ;
- Cliquez sur l'icône  de la facture concernée ;
 - Vérifiez les données et cliquez sur « Contester » pour confirmer la contestation de la facture ;
 - Un message de confirmation apparaîtra vous indiquant que « La facture a bien été contestée ».
 - Ou cliquez sur « Annuler » pour abandonner la contestation.



sodexo
QUALITY OF LIFE SERVICES

Portail wallon
du Chèque-Formation

Chèque-Formation ▾

Bonjour M. N326467 F326467 ▾

Consulter mon dossier | Reinscription | Suivi des commandes | Solde des chèques | Demander un code d'utilisation | Gestion des codes d'utilisation | Suivi des factures | Historique des documents comptables

Suivi des factures

AUTORISATION

100023951455 -- Customer ▾

Nom du formateur	Numéro de la facture	Montant	Nbr Total d'heures de formation	Nbr total de chèques utilisés	Contestable jusqu'au	Contester
E Solution SPRL	Facture 2021-03 03	150,00 €	2	2	09/04/2021	
E Solution SPRL	2021-03 00006	100,00 €	1	1	09/04/2021	

Ecran 8

Ecran de suivi des factures de toutes les formations suivies et facturées

Contester une facture

INFO

Nom du formateur	Nbr Total d'heures de formation
E Solution SPRL	2
Numéro de la facture	Nbr total de chèques utilisés
Facture 2021-03 03	2
Montant	
150,00 €	

FORMATION 1

Intitulé	Nombre total d'heures dispensées
Informatique_Analyse - programmation - génie logic...	2
Détail	Nombre de personnes
La cybersécurité : les fondamentaux	1

Ecran 9
Contestation d'une facture
(détails de la facture)

Lorsque vous contestez la facture de l'opérateur de formation, vous recevrez une communication « Confirmation de facture contestée ». L'opérateur de formation recevra une communication « Facture contestée ».

L'opérateur de formation pourra dès lors, prendre contact avec vous (vos coordonnées lui étant communiqués dans la communication) afin d'arranger la situation.

Dans le cas où une solution est trouvée, l'opérateur de formation devra encoder une nouvelle facture. Pour ce faire, vous devrez créer et lui donner un (des) nouveau(x) code(s) d'utilisation. En effet, lorsque vous contestez une facture, les chèques sont remis à disposition.

REMARQUES

- Vous ne pouvez contester une facture qu'endéans les 5 jours ouvrables suivant la date d'encodage des données par l'opérateur de formation. La date limite de contestation est mentionnée dans la communication de confirmation d'utilisation de vos chèques.
- Il n'est pas possible de contester une facture via notre Serveur Vocal Interactif (IVR).

CHAPITRE 9 : PAIEMENT DE LA FORMATION SUIVIE ET ÉVENTUEL REMBOURSEMENT

Sodexo doit payer la facture TVAC de l'opérateur de formation dans les 15 jours ouvrables qui suivent l'encodage, par le formateur agréé, des informations concernant la formation suivie sur l'Extranet Sécurisé.

Pour autant que l'entreprise ou l'indépendant n'ait pas contesté la facture, Sodexo vérifie et paie la facture TVAC de l'opérateur de formation dans les délais prévus (à concurrence de la valeur faciale totale des chèques remis).

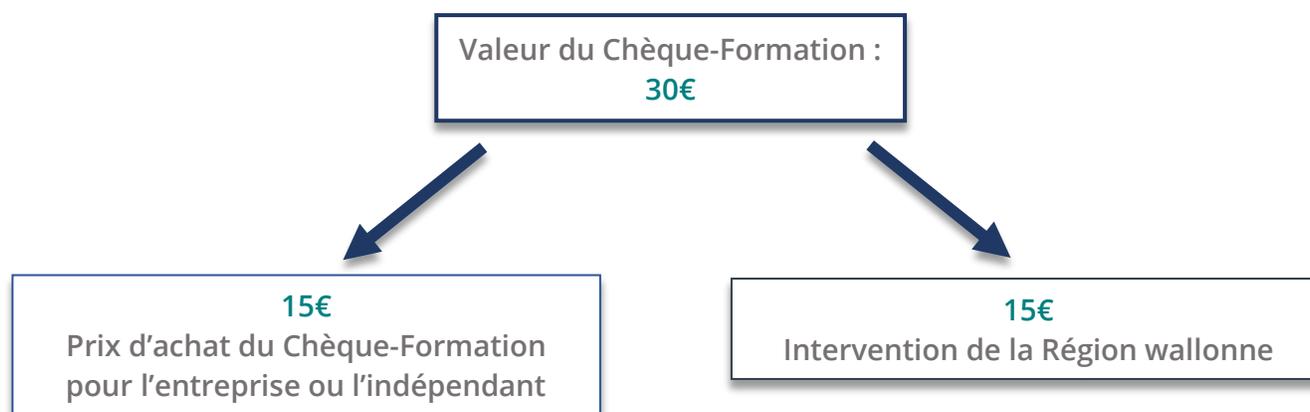
Sodexo rembourse éventuellement, à l'entreprise ou à l'indépendant, la différence entre le coût de la formation TVAC et la valeur faciale totale des chèques remis.

En cas de remboursement, une Note de remboursement est mise à disposition dès que le délai de contestation de facture accordé (5 jours ouvrables) est passé et qu'il n'y a pas eu contestation. Vous y trouverez les informations concernant le remboursement à venir : le nom de l'opérateur de formation, le montant qui vous sera remboursé et la date du virement.

Le délai du remboursement du solde restant est le même que celui du paiement de la facture du Centre de Formation agréé.

Il va de soi qu'il faut déduire la facture des frais de formation et récupérer la TVA éventuelle sur les frais facturés.

Exemple : une formation de 10 heures de cours



L'entreprise achète 10 chèques qu'elle paie 150€ et dont la valeur faciale est de 300€.

Deux exemples :

Coût horaire de la formation	Coût de la facture	Paiement vers l'opérateur de formation	L'entreprise ou indépendant	Avantages
Exemple 1 : 23€ TVAC / heure de formation suivie. → le coût horaire de la formation est inférieur à la valeur du Chèque-Formation.	Pour 10 heures de formation l'opérateur de formation va facturer 230€ TVAC. → le montant de la facture est donc inférieur à la valeur des Chèques-Formation.	Sodexo paie 230€ à l'opérateur de formation.	Sodexo rembourse 70€ à l'entreprise ou l'indépendant (300€-230€).	La formation de 230€ vous aura donc coûté 80€. Le montant remboursé à l'utilisateur permet de compenser en partie le coût salarial du travailleur en formation.
Exemple 2 : 45€ TVAC / heure de formation suivie. → le coût horaire de la formation est supérieur à la valeur du Chèque-Formation.	Pour 10 heures de formation l'opérateur va facturer 450€ TVAC. → le montant de la facture est donc supérieur à la valeur des Chèques-Formation.	Sodexo paie 300€ à l'opérateur de formation.	L'entreprise ou l'indépendant devra payer le solde restant dû de 150€ à l'opérateur de formation (300€ + 150€ = 450€).	La formation vous aura donc coûté 300€ au lieu de 450€.

CHAPITRE 10 : HISTORIQUE DES DOCUMENTS COMPTABLES

L'historique de vos documents comptables est disponible via [l'Extranet Sécurisé](#), dans la rubrique « Historique des documents comptables ».

Vous pouvez consulter tous les documents comptables et imprimer un duplicata **à l'exception** des documents comptables liés aux subsides accordés par la Région wallonne (attestation de subsides).

La Cellule Formation de Sodexo (02/547.55.86) peut, à votre demande, vous fournir un duplicata.

Un [Schéma des Ecritures Comptables](#) est également à votre disposition sur L'Extranet Sécurisé, dans la rubrique « **Historique des documents comptables** ».

Pour en savoir plus, consultez la « Foire Aux Questions » sur le site <https://www.sodexo.be/fr/entreprises/nos-solutions/cheque-formation/>.

Historique des documents comptables

AUTORISATION

100023951455 -- Customer

PÉRIODE

3 mois

Date du document	Numéro du document	Type	D/C	Montant
09/03/2021	1103/216217	Facture	D	90,00 €
09/03/2021	1103/216218	Facture	D	600,00 €
09/03/2021	1103/216219	Facture	D	150,00 €

Voir le schéma des écritures comptables

Ecran 10

Historique des documents comptables

CHAPITRE 11 : SCHÉMA DU SERVEUR VOCAL INTERACTIF (IVR)

Au départ du Serveur Vocal Interactif, vous avez 4 possibilités, plus celle de retourner au Menu Principal (0) :

1. Pour consulter son solde disponible, c'est-à-dire le nombre de chèques commandés et valables.
 - a. Le solde de chèques encore à commander est également consultable via cette première fonctionnalité.
2. Pour demander, annuler ou connaître l'état d'un code d'utilisation existant.
3. Pour connaître son numéro d'autorisation à 12 chiffres.
4. Pour contacter un gestionnaire, en cas de question ou d'une demande que le Serveur Vocal Interactif IVR ne peut exécuter.

Les deux premières fonctionnalités requièrent votre numéro d'autorisation et votre code secret à 5 chiffres.

